

## **EXTRAIT DU RAPPORT D'ORIENTATION 2023 DE L'AFPS SUR LE BDS (Chapitre 3.1.1)**

### ***Les priorités de notre action***

#### ***Agir pour le respect du droit***

##### ***3.1.1 La campagne internationale Boycott – Désinvestissement – Sanctions (BDS)***

**3.1.1.1** Nous sommes partenaires du BNC (Boycott National Committee) palestinien, dont nous avons signé l'appel dès mars 2009. Nous faisons vivre ce partenariat dans le respect mutuel des décisions de chacun, notamment pour le choix des cibles de nos campagnes. La campagne internationale BDS, lancée à l'appel de la société civile palestinienne, rassemble par ses objectifs (fin de l'occupation, égalité des droits en Israël, droit au retour des réfugiés) toutes les composantes de la société palestinienne et le mouvement de solidarité internationale. C'est un outil majeur pour la réalisation de nos objectifs politiques. Les actions de boycott, de désinvestissement et d'appel aux sanctions peuvent concerner l'ensemble des produits et des intérêts israéliens, le choix des cibles devant répondre à notre volonté d'être efficaces et bien compris. Afin que le message porté par ces actions soit compris par le public auquel nous nous adressons, le contexte d'occupation et de colonisation, d'annexion et d'épuration ethnique, le crime d'apartheid doivent être rappelés à chaque appel au boycott. Nous choisissons de boycotter l'apartheid israélien. Notre action vise aussi à interpeller l'opinion publique israélienne et soutenir les opposants à la politique actuelle de l'État d'Israël -qui manifestent clairement leur opposition à l'occupation, la colonisation et à l'Apartheid. Partout, nous rappelons que l'appel au boycott est légal et qu'il est un droit réaffirmé par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) dans son arrêt du 11 juin 2020 condamnant l'État Français dans l'affaire de Mulhouse.

**3.1.1.2** Nous sommes pleinement engagés dans la campagne BDS en France qui est un de nos principaux moyens d'action. Elle se décline en campagnes spécifiques pour mobiliser concrètement sur des objectifs précis et obtenir des résultats.

Ces campagnes pourront concerner :

1. L'exigence de l'interdiction des produits des colonies et, dans l'attente de cette interdiction, une vigilance sur l'étiquetage effectif des produits issus des colonies.
2. Le boycott de produits phares comme les dattes israéliennes.
3. Le boycott de tous les produits israéliens, issus ou non des colonies,
4. L'exigence de l'arrêt de toute implication des entreprises dans la colonisation israélienne (banques, transports publics, tourisme, grande distribution etc.) que nous revendiquons dans de larges alliances ; la liste des entreprises impliquées dans la colonisation publiée par le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, dont nous demandons l'actualisation régulière, à la suite de celle effectuée en 2023, en est un appui important.
5. La dénonciation des campagnes d'Israël pour promouvoir et blanchir son image à travers le tourisme, la culture, le sport, la recherche.
6. L'exigence de l'arrêt de la coopération militaire et sécuritaire de la France et de toutes ses collectivités territoriales avec Israël. L'exclusion des entreprises et administrations militaires israéliennes du programme européen Horizon Europe.
7. Notre revendication fondamentale de suspension de l'accord d'association UE-Israël.

D'autres cibles peuvent s'avérer nécessaires, en fonction de l'actualité. En particulier, nous examinerons avec attention les cibles et campagnes proposées par le BNC palestinien.

En l'état actuel de la situation d'apartheid, nous continuerons à nous opposer aux jumelages de villes françaises avec des villes israéliennes et à encourager les collectivités qui refusent les produits des colonies.

**3.1.1.3** Alors que l'Initiative citoyenne européenne (ICE) sur l'interdiction des produits des colonies dans l'Union européenne n'a pas atteint son objectif de signatures, elle a été reprise à son compte par la commission des pétitions du Parlement européen, qui a interpellé la Commission Européenne. Nous restons mobilisés, aux côtés de nos partenaires européens, pour faire prendre en compte cette revendication majeure par l'Union Européenne et nous soutiendrons les initiatives parlementaires nationales qui iront dans le même sens.

**3.1.1.4** Nous menons ces campagnes sans exclusive et dans l'unité la plus large avec toutes les organisations ou collectifs qui se retrouvent avec nous sur ces objectifs et sur des formes d'action compatibles avec notre souci de gagner l'opinion.

**3.1.1.5** Face à la stratégie de l'État d'Israël qui utilise la culture, la recherche universitaire et le sport au service de sa propagande, le boycott culturel, universitaire et sportif est légitime et important. Pour être mis en œuvre, il doit être apprécié au cas par cas, avec le souci d'être compris dans des situations mettant clairement en cause la politique israélienne. L'implication de professionnels et d'institutions des secteurs concernés, artistes, universitaires ou sportifs, est de ce point de vue un ressort essentiel que nous nous attacherons à développer en France, en travaillant, en particulier, à faire progresser le boycott culturel parmi les artistes français.

**3.1.1.6** Le lien est évident entre notre campagne d'explication sur l'apartheid israélien et nos campagnes BDS qui visent à le sanctionner. Dans un souci de cohérence et de visibilité auprès d'un large public, l'ensemble de nos campagnes BDS sera illustré par une accroche commune résumée par l'expression « Boycott-Apartheid-Israël- ».